

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 09-16 du 5 décembre 2019

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la société « HEIDIDOM » une subvention d'investissement de 135 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 45 places sur la commune de Romainville ;

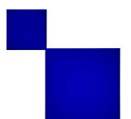
- ATTRIBUE à la société « Immo Services Plus » une subvention d'investissement de 198 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 44 places sur la commune de Bobigny ;

- ATTRIBUE à la société « La Maison de Lia » une subvention d'investissement de 30 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places sur la commune de Montreuil-sous-Bois ;

- ATTRIBUE à la société « ZI Crèche » une subvention d'investissement de 45 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places sur la commune de Bondy ;

- ATTRIBUE à la mutuelle « VYV Care Île-de-France » une subvention d'investissement de 240 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 60 places sur la commune de Bobigny ;

- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement à conclure avec les sociétés « HEIDIDOM », « Immo Services Plus », « La Maison de Lia », « ZI Crèche », et la mutuelle « VYV Care Île-de-France » ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.